

Assemblée Générale de l'AFEA

Vendredi 27 Mai 2016, 9h - 11h15 - Amphithéâtre C,

Université Toulouse - Jean Jaurès

Nathalie Caron, présidente de l'association, ouvre la séance à 9h et présente dans un premier temps ses échanges récents avec les présidentes de deux jurys de concours de recrutement. Mme Chantal Manès, présidente du CAPES externe, dont l'attention avait été retenue par la motion envoyée par l'AFEA au sujet des programmes en juin dernier, a indiqué que, pour l'instant, aucun changement de programme n'était prévu. De son côté, Mme Françoise Bort, présidente de l'agrégation externe, regrette de ne pas pouvoir assister au congrès mais elle sera bien présente à l'assemblée générale de rentrée. A la question qui lui a été posée sur l'équilibre entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis, elle a répondu qu'elle aurait le « souci d'équilibrer les programmes » mais que ce critère n'est réellement vérifiable que sur deux ans.

1. Elections:

Quatre postes font l'objet d'une élection à bulletins secrets :

Rédacteur en chef de la RFEA - Civilisation :

Hélène Le Dantec-Lowry présente sa candidature.

- 59 bulletins (y compris les procurations)
- 59 oui

Hélène Le Dantec-Lowry est élue à l'unanimité.

Secrétaire adjoint de l'AFEA

Trois candidatures sont proposées : Marie L. Mallet (candidature lue par Zachary Baqué), Marie Olivier et Clémentine Tholas-Disset (candidature lue par Sébastien Mort).

66 bulletins (y compris les procurations)¹

Marie Mallet : 2Marie Olivier : 41

- Clémentine Tholas-Disset: 17

- Blanc : 4 - Nul : 2

Marie Olivier est élue secrétaire adjointe de l'AFEA.

 $^{^{\}rm 1}$ La différence entre le nombre de bulletins pour chaque élection s'explique par l'arrivée de nouveaux membres à l'assemblée générale.

Deux postes de membre ordinaire du bureau

Trois candidatures sont proposées: Laurence Gervais, Ronan Ludot-Vlasak, Marie L. Mallet (candidature lue par Zachary Baqué).

- 69 bulletins (y compris les procurations)

Laurence Gervais: 66Ronan Ludot-Vlasak: 65Marie L. Mallet: 1

- Blanc : 2 - Nul : 1

Laurence Gervais et Ronan Ludot-Vlasak sont élus membres ordinaires du bureau.

Nathalie Caron félicite chaleureusement tous les élus et annonce que l'assemblée Générale de rentrée aura lieu le 30 septembre 2016.

2. Prochains congrès : thème et lieu

Deux propositions de thème pour le congrès 2017 sont présentées.

Jocelyn Dupont et Marie-Jeanne Rossignol présentent le projet qu'ils portent sur la Poursuite du bonheur, avec François Specq qui ne pouvait être présent.

Pascale Antolin présente un projet sur la Fin du monde, au nom de Nolwenn Mingant et Arnaud Schmitt, qui ne pouvaient être présents.

Nathalie Caron explique que ces deux thèmes ne s'excluent pas. Il lui semble qu'il est tout à fait possible de choisir dès maintenant un thème pour 2017 et un autre pour 2018. Elle précise qu'elle souhaiterait que le prochain congrès fournisse l'occasion de discuter de nos pratiques de recherche et d'enseignement, comme cela est le cas à Toulouse. Il faudrait ainsi songer à ce que ces ateliers soient reproduits, sous une forme similaire ou différente, lors des prochains congrès. Elle annonce également que 2017 sera l'anniversaire des 50 ans de l'AFEA, bien qu'il existe des doutes quant à la date de création de l'association. [la date de création de l'AFEA, 1967, a été confirmée par Bernard Vincent; voir le numéro hors-série de la RFEA consacré à Sim Copans, en 2001].

L'université de Strasbourg a souhaité présenter sa candidature pour l'organisation du congrès 2017, proposition qui est approuvée à l'unanimité. Nathalie Caron lance ensuite un appel à propositions de lieu pour le congrès 2018.

S'ensuit un débat sur la possibilité que le thème non retenu pour 2017 soit automatiquement choisi pour 2018. Certains estiment qu'il s'agit aujourd'hui de voter pour le thème de 2017 et que celui qui n'aura pas été retenu devra être représenté plus tard, par exemple lors de l'assemblée générale de rentrée. D'autres suggèrent qu'il peut être intéressant de disposer de deux années pour préparer le congrès. Des questions sont posées aux porteurs de projet sur les potentiels conférenciers invités.

Vote pour choisir celui des deux thèmes retenu pour 2017 :

- 74 bulletins (y compris les procurations)

- Poursuite du bonheur : 56

- Fin du monde : 16

- Blanc: 2

Le thème du congrès 2017 à Strasbourg sera donc la Poursuite du bonheur. Le thème du congrès 2018 fera l'objet d'un vote en septembre. Le thème sur la Fin du monde pourra être proposé ; un appel à thèmes sera lancé.

Un débat s'ouvre alors sur le calendrier. La semaine du 6 juin est retenue, compte tenu des dates du congrès de la SAES (1-3 juin). S'agit-il de maintenir la formule du congrès de Toulouse (mardi à vendredi) ou bien de revenir aux jours de la semaine des précédents congrès (mercredi à samedi). Si certains membres estiment qu'il est très difficile de bloquer toute une semaine pour se rendre au congrès, en raison de la multiplication des tâches tant pédagogiques qu'administratives à cette période de l'année, ainsi que d'autres obligations, d'autres pensent qu'un congrès doit être considéré comme participant pleinement de notre temps de travail et ne devrait donc pas empiéter sur le weekend. Il est décidé de procéder à un vote.

Vote sur les dates :

- 75 bulletins

De mardi à vendredi : 45 De mercredi à samedi : 26

- Blanc: 4

Les dates du congrès seront donc 6 – 9 juin. Les organisateurs locaux vérifieront que ces dates sont possibles.

3. Point financier

Nathalie Caron commence par une mauvaise nouvelle : le CNRS n'a pas accordé la subvention de 1000 € à la *RFEA* pour 2016-2017, malgré des rapports positifs. L'un des critères est que la barrière mobile doit être réduite à deux ans, voire un. Un débat sur les revues et les archives ouvertes sera organisé à l'AG de septembre.

En outre, l'AFEA reçoit de plus en plus de demandes de financement, notamment de la part de doctorants, car les laboratoires ont tendance à financer de moins en moins les missions. Sébastien Mort explique qu'une mise à plat des défraiements sera faite d'ici le mois d'octobre. Nathalie Caron rappelle que l'ambassade des États-Unis finance la venue des deux conférenciers invités et d'un doctorant américain, ce qui signifie, note Isabelle Alfandary, que les règles du Département ont récemment changé. Marc Amfreville demande à l'assemblée si l'AFEA ne peut pas envisager d'utiliser une partie de ses réserves pour financer la venue de doctorants français qui n'auraient reçu aucune aide de la part de leur laboratoire ou école doctorale. Nathalie Caron suggère que ce point soit mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale de rentrée.

Sébastien Mort présente alors le budget de l'AFEA, pour lequel il demande le quitus. Le budget est approuvé à l'unanimité à main levée. Il figure en dernière page de ce compte-rendu.

4. Bourses

Sylvie Bauer prend la parole pour annoncer le nom des lauréats des bourses de mobilité SAES/AFEA. Le budget total est de 19000 €, divisé à parts égales entre la SAES et l'AFEA. Elle rappelle les conseils nécessaires pour la constitution des dossiers : ils doivent être le plus précis possible, faire preuve d'une coïncidence entre la durée du séjour et le projet de recherche, et inclure une lettre de soutien du directeur. Le budget alloué à chaque lauréat dépend de chaque projet.

Pour cette année, 5 bourses ont été délivrées pour des HDR, les autres ayant été données pour des thèses. Les lauréats des bourses SAES/AFEA sont : Marine Bellego, Valérie Capdeville, Anthony Castet, Michaela Cogan, Marine Dassé, Justine Dupouy, Said Wafa El Fekih, Michael

Gauthier, Leila Hagshenas, Anissa Hamza, Loisa Landragin, Hélène Lecossois, Monica Manolescu, Alice Morin, Emmanuelle Peraldo, Florence Petroff, Chiara Salari, Asparouh Velkof et Kerry-Jane Wallart.

Sylvie Bauer donne le nom de la lauréate de la bourse Jenny d'Héricourt (à la hauteur de 1800 €, sachant que le lauréat est logé sur place) : il s'agit de Auréliane Narvaez, qui rédige une thèse sous la direction de Nathalie Caron, à Paris Sorbonne, intitulée "In the shadow of the Enlightenment: The metamorphosis of religious skepticism. Rational infidels, spiritual reformers and unchurched metaphysicals in early America (1790-1865)". Nathalie Caron rappelle qu'il est possible de faire deux demandes, l'une par l'intermédiaire de l'AFEA, l'autre directement à l'AAS. L'AFEA annoncera dorénavant le résultat après que l'AAS aura donné le sien, pour augmenter les chances de nos candidats. Sylvie Bauer précise en outre que cette bourse sera désormais donnée en une seule fois.

Nathalie Caron s'exprime au nom de Séverine Peyrichou, de la Commission Franco-Américaine. Elle regrette que seules 7 personnes aient assisté à sa présentation lors des doctoriales. Cette année, la commission Fulbright n'a reçu que 7 ou 8 candidatures de doctorants et aucune candidature de la part des enseignants-chercheurs. Nathalie Caron propose que Sévérine Peyrichou présente les bourses lors des assemblées générales. Un rappel pourra être fait sur la liste de diffusion et sur la page Facebook ou encore le compte Twitter de l'association. Lors du prochain congrès une permanence, au cours d'une demi-journée, pourrait être prévue.

Nathalie Caron présente une nouvelle bourse qui permettrait à un membre de l'association de faire des recherches à la Library of Congress. Après avoir discuté des possibilités avec Mary Lou Reker, qui dirige le Kluge Center, Will Slauter, maître de conférences à Paris Diderot, qui effectue actuellement un séjour de recherche de plusieurs mois au Kluge Center, a contacté Nathalie Caron afin de lui annoncer que le centre souhaitait établir un partenariat avec l'AFEA, augmenter la visibilité du centre auprès des Français et qu'il était possible de créer une nouvelle bourse à la manière de la bourse Jenny d'Héricourt. Zachary Baqué lit la lettre reçue de la part de Will Slauter, qui décrit les conditions de travail au Kluge Center. La durée minimale du séjour serait de deux mois ; le chercheur dispose d'un espace personnel et un ordinateur est mis à disposition. Le logement n'est pas proposé mais il est relativement aisé de se loger à Washington. Le bureau propose donc de créer une nouvelle bourse de 1800 €, montant qui pourra être ultérieurement réévalué. Les membres du bureau ne pourraient pas en bénéficier. Cette proposition est approuvée à l'unanimité à mains levées.

5. Revues; collection Americana

Pour la *RFEA*, Hélène Le Dantec-Lowry et Vincent Broqua mentionnent qu'en dépit du retard pris par le numéro 2 spécial congrès (« Modèles, contre-modèles, fin des modèles ? »), les numéros suivants sont bien avancés. Ils présentent les prochains numéros, encouragent les membres de l'AFEA à proposer des articles pour la rubrique Varia et expliquent que, lors d'une réunion récente du comité de rédaction, il a été décidé d'ajouter de nouvelles rubriques à la revue : des notices sur de nouveaux courants historiographiques ou critiques, des essais critiques sur plusieurs ouvrages.

Pour *Transatlantica*, Cécile Roudeau et Yves Figueiredo expliquent que des dépenses plus importantes ont été faites dans l'exercice précédent en raison d'un rattrapage du retard de publication, alors que les dépenses ont été moins importantes cette année, moins de numéros ayant été publiés. Ils soulignent les problèmes récents avec le secrétariat de rédaction qui ont donné lieu à une période difficile avec une seule secrétaire pour le travail de mise en ligne. Une

doctorante a été recrutée à l'essai. Un lourd travail de mise à jour du site, pour permettre plus de visibilité et une meilleure qualité de la mise en ligne est en cours.

Pour la collection Americana, Marc Amfreville rappelle l'accord passé entre l'AFEA et les Presses Universitaires de Paris Sorbonne pour la publication annuelle de deux ouvrages financés par l'AFEA, avec une rotation entre la littérature, la civilisation et le cinéma. Les propositions de manuscrit doivent venir des directeurs de recherche ou d'un membre du jury de soutenance et non pas des auteurs eux-mêmes. Il encourage tous les professeurs des universités américanistes à lui faire part, ainsi qu'à Isabelle Alfandary, des excellentes thèses soutenues récemment, en envoyant une recommandation argumentée. Les ouvrages en cours de publication sont celui de Karim Daanoune : *Don DeLillo. L'écriture et l'événement* et celui de Yohanna Alimi-Levy sur la réception des révolutions de 1830 et 1848 aux Etats-Unis.

6. Bibliographie

Laurence Gervais rend hommage à ses prédécesseurs pour le travail de collecte des donnés. Donna Kesselman et elle-même ont obtenu un accord de l'Université Paris Est Créteil pour la migration de la bibliographie. Une nouveauté sera la possibilité d'utiliser des mots-clés, qui devront être fournis par les auteurs, dans le moteur de recherche. Elle évoque ensuite la nécessité qu'il y ait un administrateur de la bibliographie. Ce dernier bénéficiera d'une formation adéquate proposée et financée par l'UPEC.

Donna Kesselman explique ensuite que la bibliographie sera accessible à la fois par le site de l'AFEA et par celui de l'UPEC. Pour chaque entrée électronique de cette bibliographie, il faudra que les auteurs en fournissent si possible l'url, afin que l'article recherché puisse apparaître directement. La bibliographie sera mentionnée en plusieurs endroits du site de l'UPEC qui propose de faire une bibliographie des auteurs. Du côté du site de l'AFEA, il s'agira bien entendu d'assurer la visibilité du partenariat avec l'UPEC. Une des prochaines tâches, par exemple, d'un membre ordinaire, sera d'organiser une campagne de communication autour de la bibliographie.

7. Compte-rendu du rendez-vous du GALET avec Pascale Laborier, conseillère SHS de Thierry Mandon

Groupement des Associations de Langues et études Etrangères (GALET)

Entretien au MENESR, 21 rue Descartes avec Pascale Laborier, conseillère SHS de Thierry Mandon, secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

Mardi 29 mars 2016, 18h

Présents : Nathalie Caron (AFEA), Erich Fisbach (SHF), Pierre Lurbe (SAES), Hélène Méar (AFR), Barbara Meazzi (SIES), Monique Ohana (représentante SEJ), Marielle Silhouette (AGES)

Excusé: Pierre-Louis Reymond (AFDA)

Le GALET présente les enjeux de la façon suivante :

Il faut souligner d'abord le caractère positif de la démarche coordonnée qui articule l'une à l'autre la stratégie nationale de l'enseignement supérieur (StraNES), et la stratégie nationale de recherche (SNR). En tant qu'enseignants-chercheurs, les

membres du GALET sont particulièrement bien placés pour être des acteurs de cette double stratégie nationale ; à ce titre, le GALET est donc un **interlocuteur légitime** du ministère et souhaite être reconnu comme tel.

Les deux rapports sur la StraNES et la SNR font état de pistes pour l'avenir qui concernent au tout premier chef les **spécialistes des cultures étrangères** que nous représentons, et qui ne demandent qu'à être enrichies.

Dans le **rapport StraNES**, l'Axe 2 (« Développer la dimension européenne et l'internationalisation de notre enseignement supérieur ») a retenu toute notre attention. Cet axe porte essentiellement sur la mobilité étudiante (entrante et sortante), et sur le développement d'une offre de formation pertinente, mais certaines dimensions, pourtant fondamentales, ne sont qu'esquissées et demandent à être développées :

- il est précisé qu'il est nécessaire de « renforcer les compétences [des étudiants français] en langues » : on ne peut que souscrire à cette affirmation, qui appelle cependant deux remarques : a) il faut donner toute son importance à ce pluriel, car il est vital pour l'avenir de ne pas s'enfermer dans le « tout-anglais », et de développer l'enseignement des langues étrangères dans toute leur variété. b) les langues ne vont pas sans les cultures qui les sous-tendent et qu'elles expriment, et c'est cette dimension culturelle à laquelle il faut donner toute sa place.
- le rapport fait référence à « un modèle européen et humaniste, qui ne se réduise pas à une vision marchande mondialisée de l'enseignement supérieur ». Il faut précisément donner chair et substance à cette notion de « modèle européen et humaniste », en accordant l'importance qu'elles méritent aux **humanités**, et en promouvant la **pluralité des langues et cultures européennes**. C'est ainsi que l'on échappera au piège de la « vision adéquationniste entre les formations et les besoins de la société », qui est si justement dénoncé par ailleurs dans le rapport StraNES.

Dans le **rapport SNR**, le **Défi n° 8** s'intitule « Sociétés innovantes, intégratives et adaptives », et se décline selon plusieurs « orientations » dont l'**Orientation n° 30** : « Étude des cultures et des facteurs d'intégration ». Or il y est dit expressément qu'il importe de « **mieux connaître et comprendre la diversité des cultures, à la fois dans leur profondeur historique, leur langue et religions, leurs structures sociétales et institutionnelles ». Ce point est repris dans l'un des 5 programmes d'action qui synthétisent les ambitions de la SNR, et qui concerne « l'importance de la connaissance des cultures et de l'homme, pour assurer le dialogue [...] ». Il est à peine besoin de souligner combien il est vital, pour assurer le succès de ce programme d'action, de faire pleinement appel aux compétences et à l'expertise des enseignants-chercheurs, spécialistes des cultures étrangères, qui sont fédérés au sein du GALET**.

Le rapport StraNES n'est ainsi pas tout à fait rassurant. Nous avons, en effet, pu constater, avec une déception certaine, que nous n'y figurions pas **en tant que ce que nous sommes**, mais uniquement – ainsi apparaît-il entre les lignes –, en tant que professeurs de langues. On peut en effet remarquer que l'expression **« cultures étrangères »** n'apparaît pas une seule fois dans le rapport, et que le terme « humaniste » ne renvoie pas, comme nous l'avons d'abord cru, aux **humanités**, en

tant que groupe de disciplines traitant des langues et cultures. Les adhérents de nos sociétés sont pourtant bien des spécialistes de cultures étrangères. **Une culture ne se résume pas à une langue.**

Les problématiques varient en fonction des **études étrangères ici représentées** (anglo-américaines, arabes, ibériques et latino-américaines, italiennes, germaniques, hébraïques, russes). Néanmoins, nous avons pu identifier un certain nombre de préoccupations communes, formuler des griefs, des questions, des demandes.

Voici quelques sujets de préoccupation dont nous souhaitons faire part au ministère :

- La disparition des départements « de langues, littératures et civilisations étrangères » (LLCE), allemand, espagnol et italien en particulier ; voir le projet de fermeture de la filière Espagnol à l'université de Toulon dès septembre prochain. [Nous avons appris le lendemain de l'entretien au ministère que le président de l'université de Toulon avait abandonné son projet.] Pour ce qui est des étudiants (en L, M et D), ne faudrait-il pas, tout simplement, renforcer le dispositif des bourses ? Dès que le montant des bourses Erasmus augmentera, le nombre d'étudiants partant augmentera aussi (alors que la bourse souvent ne couvre que le billet d'avion ou de train).
- La baisse des moyens consacrés à la recherche dans nos laboratoires, en contradiction avec la nécessité de l'internationalisation et, dans notre cas, avec les grands besoins, par définition, en missions courtes et longues à l'étranger. Les moyens mis à disposition de laboratoires ne suffisent pas et varient considérablement d'un laboratoire à un autre. Nombreux sont les enseignants-chercheurs (parmi les maîtres de conférences surtout, les professeurs étant plus souvent invités) obligés de « payer de leur poche », ou bien de renoncer à leur mission. L'accès aux sources documentaires est par ailleurs très limité et insuffisant, les bibliothèques universitaires n'étant pas abonnées à certaines bases de données numériques en humanités essentielles. On observe quelques progrès (abonnement à JSTOR, Project Muse, etc.) mais les disparités entre universités ou COMUes sont vastes.
- <u>Le nombre insuffisant de contrats doctoraux</u>. L'absence de financement des doctorants et l'insuffisance des moyens mis à disposition pour la mobilité à l'étranger nuit à la production de thèses.
- La place grandissante du LANSAD (LANgues pour Spécialistes d'Autres Disciplines) ou langue étrangère pour « non spécialistes », qui conduit, selon les cas, à percevoir les enseignants-chercheurs de nos UFR et départements comme des « prestataires » au service des autres UFR. Il serait nécessaire de valoriser le recrutement en LANSAD, selon l'approche définie par le rapport StraNES de manière à ce que les langues étrangères soient enseignées par des spécialistes des cultures et littératures étrangères. Il y a lieu plus largement de réfléchir au développement d'un enseignement de qualité dans ce domaine et aux moyens à mettre en œuvre dans ce sens. Cela signifie un effort marqué dans les maquettes sur cet enseignement de langue (en heures et en coefficient), un point que le LMD n'a pas réglé. Cela signifie aussi une politique active de notre part dans les universités pour

convaincre de la nécessité de cet effort dans le cadre de l'internationalisation, cela veut dire enfin attribuer à des enseignants-chercheurs les heures assurées jusque-là par des chargés de cours.

- <u>Une structuration de la recherche inadaptée</u> fait qu'il est parfois difficile de trouver sa place dans des laboratoires interdisciplinaires beaucoup trop diversifiés, ou qui tendent à centraliser la recherche. Le rétablissement et la valorisation du **rattachement complémentaire (ou secondaire)** permettraient à certains chercheurs isolés de trouver une place dans un laboratoire en rapport étroit avec leur champ de recherche.
- Le manque de réflexion sur le lien entre le secondaire et le supérieur : dans les deux cas, l'apprentissage des langues n'est pas assez diversifié (il l'est de moins en moins). La longue durée nécessaire à l'apprentissage d'une langue est ignorée ; le nombre d'heures de cours consacrées aux langues ainsi que le coefficient qui leur est dévolu dans les enseignements sont réduits à la portion congrue. Le cadre dynamique et efficace des classes bi-langues dans le secondaire a largement été mis à mal (sauf à Paris), l'apprentissage de la seconde langue dès la 5e ne se traduit pas dans les faits par un accroissement significatif du nombre d'heures. L'apprentissage précoce dans le primaire n'a pas fait l'objet d'un effort spécifique en personnes et en moyens, il se réalise souvent au cas par cas, les collègues du primaire ne disposant souvent ni du temps ni des capacités nécessaires pour assurer ces cours des langues, pourtant décisifs.
- <u>Une internationalisation qui se ferait sans nous</u>. Nous sommes pourtant *de facto* partie prenante de cette politique et devrions être sollicités en tant **qu'experts**, par le biais de missions, par un volet de représentation lors de rencontres internationales, dans le cadre d'une **politique active vers l'étranger** de nos universités et leur mise en réseau internationale

Pascale LABORIER se montre sensible à nos préoccupations. Elle-même, politiste, a dirigé le centre Marc Bloch à Berlin et connaît ces questions, ayant eu l'occasion de travailler, entre 2005 et 2010, avec des chercheurs étrangers issus de disciplines multiples, notamment des langues, littératures et civilisations étrangères. Nous lui parlons de notre recherche de visibilité nationale et internationale comme enseignants-chercheurs en langues et cultures étrangères alors que nous sommes le plus souvent perçus comme des professeurs de langues ou même des « linguistes », une situation que Pascale Laborier qualifie d' « angle mort » dans l'Université.

Au sujet du financement Pascale Laborier évoque les UMIFRE (Unités Mixtes des Instituts Français de Recherche à l'Etranger), [qui cependant ne se trouvent pas partout et qui ne concernent pas spécialement les enseignants-chercheurs en « langues étrangères » que nous sommes].

Elle s'interroge sur l'opportunité de « postes bi-disciplinaires » qui permettraient de donner plus de visibilité à la recherche de collègues trop souvent considérés comme « linguistes », alors que leurs travaux portent sur l'histoire, la littérature ou la culture d'un pays donné. Elle lance l'idée de « postes bi-disciplinaires » qui pourraient accompagner les doubles cursus ; elle regrette qu'on n'ait pas le temps d'aborder la relation entre université et CPGE. Elle évoque « l'innovation pédagogique ».

Pascale Laborier nous dit devoir doit formuler un « plan d'action en SHS » pour mai et sollicite notre aide. Elle souhaiterait nous rencontrer de nouveau rapidement. Nous pourrions être une « force de proposition ». Elle attend que nous lui envoyions sous forme de notes nos remarques [le texte ci-dessus lui a été envoyé le 7 avril]. Pierre Lurbe lui remet la contribution du GALET aux assises de l'Enseignement supérieur qui ont eu lieu en octobre 2012.

Le rapport StraNES est accessible à http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Strategie Recherche/26/9/strategie nationale recherche 397 269.pdf

[Une nouvelle rencontre entre le GALET et Pascale Laborier et Thierry Mandon aura lieu le 5 juillet 2016]

Ayant épuisé l'ordre du jour, l'assemblée générale se termine à 11h15.

8. Intervention de Jean Viviès, président du CNU section 11 et table ronde sur le suivi de carrière

Après une courte pause, Jean Viviès (Président de la 11° section du CNU) intervnient une table ronde réunit Sylvie Bauer (Rennes 2, membre de la 11° section, directrice du laboratoire Anglophonie : communautés, écritures), Emmanuelle Garnier (Toulouse - Jean Jaurès, membre de la 14° section, directrice du laboratoire Lettres, langages et arts - CREATIS) et Martine Guibert (Toulouse - Jean Jaurès, membre de la 23° section, membre de l'UMR CNRS LISST - Dynamiques rurales).

<u>Jean Viviès</u> remercie la présidente et les organisateurs pour leur invitation à ce beau congrès de Toulouse. Il fait un point synthétique des sujets en cours dans le temps qui lui est imparti.

Qualifications: 109 collègues ont été qualifiés aux fonctions de MCF (75% des candidats), 26 aux fonctions de Professeur (79% des candidats). On semble s'orienter par ailleurs vers une dématérialisation des dossiers.

CRCT et Promotions. Le CNU disposait de 9 semestres CRCT pour 63 candidats. 6 ont été accordés à des MCF et 3 à des PR. Le CNU a rédigé une motion, qui a été diffusée, pour déplorer ce nombre très insuffisant. Il demande que soit revu le dispositif des CRCT, non conforme aux « standards internationaux » invoqués par ailleurs dans des rapports officiels (IGAENR)

Promotions : 32 collègues ont été promus MCF hors classe, 11 PR 1, 9 PR Cl ex.1 et 3 PR Cl.ex2.

État du dossier sur le suivi de carrière. Le sujet est en évolution régulière. Le décret du 2/9/2014 a fait apparaître une différence, passant de la notion d'« évaluation » à la notion de « suivi de carrière ». Puis la circulaire de mai 2015 a précisé que le suivi de carrière doit favoriser l'accompagnement professionnel et ne doit pas servir pour les promotions ou pour une modulation des services. Est-ce une modification de vocabulaire, ou une modification de fond? Les sections CNU restent très vigilantes. En décembre 2015, la CP-CNU a voté pour un nouveau moratoire. 38 des 52 sections CNU ont émis un avis défavorable au suivi de carrière. Face aux motions, le Ministère a décidé de ne pas appliquer le dispositif mais a mis en place une expérimentation. 9 sections ont décidé d'expérimenter le suivi.

La 11^e section avait voté une motion lors de l'élection du bureau, réitérée par une autre motion lors de la session des qualifications de janvier (votée à l'unanimité à bulletins secrets) pour réitérer son opposition à l'évaluation récurrente, systématique et obligatoire. D'autres sections ont d'ailleurs repris le texte de cette motion. Le président a répondu le 13 avril au MESR que la section 11, dans le droit fil de ses positions antérieures, ne mettrait pas en place l'expérimentation proposée.

Enjeux : le suivi de carrière est clairement souhaité par certains acteurs, la ministre, le secrétaire d'État, la DGRH, des représentants de la CPU. Le CNU n'est pas soutenu par tous les milieux (voir les positions lors des Assises de l'ESR (2010), ou de certains parlementaires s'étant prononcés contre la qualification). Certains voudraient lui confier cette mission du suivi de carrière plutôt que celle de la qualification scientifique (si bien que le CNU pourrait avoir en quelque sorte les attributions d'une sorte de HCERES des personnels).

Le contexte budgétaire de nombreux établissements est par ailleurs serré : les tutelles répondent que la loi permet d'ores et déjà de jouer sur la modulation des services, et la Cour des Comptes le préconise aussi. Un rapport récemment publié de l'IGAENR propose de mettre en place la modulation et de renoncer à la référence de 192h. Il semble que nous approchions d'un point de contradiction entre la logique de statut national et la logique d'autonomie, dans laquelle le chef d'établissement est défini comme employeur et donc pourrait déterminer les services hors référence nationale. Donc le suivi de carrière pouvait/pourrait se concevoir comme un élément d'appréciation fourni par les pairs et non en local pour permettre de déterminer les services ou les promotions/CRCT.

Le groupe de travail CP.CNU et les échanges entre CPU, CP-CNU et DGRH semblent entre temps dessiner un compromis : le suivi ne pourrait avoir d'impact sur les services. Une appréciation serait donnée par le CNU, qui ne serait pas une notation, ne comporterait pas de quota, ni d'éléments comparatifs. Ne seraient pas concernés les EC recrutés ou ayant changé de grade depuis moins de 5 ans, et ceux proches de la retraite (4 ans). Par conséquent, la moitié des EC environ de chaque vague relèverait de ce nouveau suivi de carrière. Un avis serait envoyé à l'EC et non à l'établissement, et un autre plus court à l'établissement avec droit de réponse de l'EC.

Le président n'a cependant pas d'information stabilisée et le sujet va sans doute encore évoluer dans les mois qui viennent. Le groupe de travail de la CP-CNU continue ses travaux.

Au cours de la table ronde, les intervenantes s'expriment en leur nom propre. Les motions des différentes sections sont projetées, dont la motion votée en février dernier par la 23e section, ainsi que des extraits du rapport de L'IGAENR. Les circonstances de la rédaction des motions sont exposées. Ressort notamment le fait que les avis sont partagés au sein de certaines sections, de la 14e en particulier.

Monica Michlin intervient pour expliquer, que concernant les liens entre suivi de carrière, évaluation, et modulation à la hausse, dans un contexte d'austérité budgétaire, on peut voir se dessiner là un dispositif pour résorber les heures complémentaires créées par le manque de postes, les dotations de l'État en baisse et les gels de poste. En effet, le « suivi de carrière » compris comme *euphémisme* pour « évaluation obligatoire récurrente » n'a de sens que dans le but de faire appliquer la modulation de services prévue dans le décret 2008 sur le statut des enseignants-chercheurs contre lequel nombre d'enseignants-chercheurs se sont mobilisés en 2009. Le rapport de l'IGAENR de décembre 2015 le dit clairement, « dans une volonté d'apaisement » le ministère avait dû faire marche arrière et accepter que ce ne soit qu'avec l'accord de l'intéressé-e. Désormais, l'IGAENR parle de « verrou » des 192h qu'il faut faire sauter. On est donc de nouveau dans la situation de fin 2008, avec le risque de voir démanteler notre statut national défini par les 192h équivalent TD d'obligations de service.

Donna Kesselman s'inquiète de la formulation ambiguë des motions de certaines sections du CNU: ces motions semblent indiquer que si les modalités et les finalités du suivi de carrière étaient précisées, elles l'effectueraient sans hésiter.

Marie-Jeanne Rossignol évoque le cas d'un de ses collègues de biologie favorable à la modulation de service. Un collègue de biologie au Conseil d'administration de son université ne comprenait pas ses réticences face à la possibilité d'une augmentation des heures de service. L'exemple qu'il a donné était le suivant : « si un collègue en fin de carrière ne veut plus faire de recherche, alors il sera désireux de remplir son emploi du temps par davantage d'heures d'enseignement ». Pour lui, la modulation du temps de service permettait surtout de moduler sa vie professionnelle : quand les collègues avaient des projets de recherche, alors ils n'enseignaient que 192h, mais si les projets venaient à manquer, ou si les collègues en fin de carrière n'avaient plus envie de se lancer dans de nouveaux projets, alors la modulation lui paraissait « naturelle ».

L'intervention d'Hélène Quanquin a été très claire pour dire que c'était à nous tous, enseignants-chercheur.e.s, directrices et directeurs de labo et directrices/directeurs d'UFR, élu.e.s du CNU, de refuser de mettre en place cette évaluation. Elle a été chaleureusement applaudie. Olivier Frayssé, quant à lui, a souligné que si certains MCF étaient moins publiants parce qu'ils faisaient des heures complémentaires plutôt que la recherche, c'était parce que nos salaires étaient trop bas, et qu'il se refusait à faire la chasse à qui que ce soit.

Compte rendu rédigé par Zachary Baqué, secrétaire général de l'AFEA.

ASSOCIATION FRANCAISE D'ETUDES AMERICAINES

BILAN FINANCIER ANNEE CIVILE 2015

RECETTES		DEPENSES	
Cotisations 2015	51 468,00 €	Frais de prélèvement / rejet	681,60 €
AFEA:		AFEA:	
Recettes (DRIFP)	1 000,00 €	Frais de fonctionnement	12 534,55 €
Remb. frais de mission	531,02 €	Frais de mission	589,05 €
9		Site Web	1 035,00 €
RFEA: Recettes (droits auteur BELIN)	5 110,25 €	Revues : RFEA Transatlantica	1 864,40 € 2 495,63 €
Inscription Congrès La Rochelle	8 421,00 €	Congrès La Rochelle	11 107,41 €
Subv. Ambassade US (Congrès)	5 320,24 €	Doctoriales	3 893,74 €
Subv. IDF Congrès Paris 2014	1 366,39 €		
Intérêts Livret A	192,13 €	Cotis. EAAS 2015	5 220,00 €
Dividende Eco. Sociale	1 228,50 €	Bourses SAES-AFEA 2014	7 977,33 €
		Répr. internationale AFEA	500,00€
		Publication PUPS 2015	2 000,00 €
			2
TOTAL RECETTES	74 637,53€	TOTAL DEPENSES	49 898,71€

BALANCE LIVRE DE COMPTES 2015 : 24 738,82 €

Recettes 2014 sur exercice 2015:

-1 366,39 € (subv. IDF congrès 2014)

-2 301,26 € (droits d'auteur Belin 2014)

Dépenses 2015 sur exercice 2016 (Abonnem. BELIN) : - 26 983,48 €

BILAN EXERCICE 2015:

SITUATION DES COMPTES AU 31/12/2015

Livret A Assos- C. d'Ep.

33 732,45 €

- 5 912,31 €

Parts Sociales C. Ep. Compte-titre C. Ep.

65 000,00 € 29 999,97 €

Compte Courant C. d'Ep.

7 623,90 €

Compte Paypal

569,02 €

TOTAL

136 925,34 €

Commissaires aux comptes:

E. BOULOT E300 64

J.B. VELUT

Trésorier:

P.L. PATOINE